

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU NORD

ARRONDISSEMENT D'AVESNES/HELPE

NOMBRE DE MEMBRES

<u>En Exercice</u>	<u>Présents</u>	<u>Votants</u>
69	52	58

DATE DE LA CONVOCATION

19/09/2024

DATE D'AFFICHAGE

08 OCT. 2024

DEPOT EN PREFECTURE

08 OCT. 2024

Validation du choix de la commission d'appel d'offres quant aux attributaires du marché relatif à l'organisation de séjours à destination des adolescents de la communauté de communes du Pays de Mormal, pour les années 2025 à 2028

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE MORMAL

SEANCE DU 2 OCTOBRE 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le 2 octobre, à dix-huit heures et trente minutes, le conseil de la communauté de communes du Pays de Mormal s'est réuni en session ordinaire, à la fabrique de Mormal à Wargnies le Grand, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre Mazingue.

Étaient présent(e)s : M.Philippe EUSTACHE, Mme Brigitte ADAM, Mme Chantal SCHWARTZ, Mme Danièle DRUESNES, M.Philippe SARRAUTE, M.André DUCARNE*, M.Bertrand FLAMENT, M.Jean-Marie COUSIN, Mme Pierrette GUIOST, Mme Hélène DUMORTIER, Mme Marie-Pierre SORIAUX, M.Gautier MEAUSOONE*, M.Denis LEFEBVRE, M.Benoit GUIOST, M.Alain GERARD, M.Nicolas RUTER, M.Yves LIENARD, M.Anthony VIENNE, M.Yohann LECERF, M.Stéphane LATOUCHE, Mme Catherine HENNEBERT, M.François ERLEM, Mme Françoise DUPUIITS, M.Francis DUPIRE*, Mme Nathalie MONIER, Mme Marie-Sophie LESNE, M.Frédéric DEVILLERS, Mme Martine LECLERCQ, M.Freddy DOLPHIN, M.Jean-Claude BONNIN, M.Alain MICHAUX, M.Jean-Noël BRICHANT, M.Dominique QUINZIN, M.Frédéric ROMAIN, M.François RONCHIN, M.Jean-Louis BAUDEZ, Mme Valérie COCHEZ, M.Jean-Pierre MAZINGUE, Mme Roxane GHYS, M.François LERNOULD, M.David BEAUMONT, M.Jean-Baptiste GUIOT, M.Jean-Pierre NOEL, M.Pascal BLAIRON, M.Claude BLOMME, M.Patrick PIANA*, M.Thierry SOSZYNSKI, Mme Magali SAUCEZ*, M.Elio PELINI, Mme Zahra GHEZZOU, M.André FREHAUT, M.Didier ROGEAU

Étaient excusé(es) : M.Guillaume LESOURD, M.Dominique FONTAINE, Mme Delphine PERTUZON, Mme Nathalie VINCENT, Mme Alexandra LERCH, Mme Sabine KOLASA, M.Frédéric CARRE, M.Luc BERTAUX, M.Jean-Philippe MICHEL, M.Amar GOUGA, Mme Catherine MOREL,

Étaient excusé(e)s et remplacé(e)s : M.Henry-Louis BOURGOIS, M.Georges BROXER, M.Vincent DUSSART, Mme Anita LEFEBVRE, Eric HIROUX, Mme Chantal JACMAIN,

Étaient excusé(e)s avant donné procuration : Mme Francine CAUCHETEUX, M.René QUINZIN, M.Christophe LEGROUX, Mme Carine FREHAUT, Mme Marie DUBOIS, M.Olivier YZANIC,

*M.Gautier Meausoone a pris part au vote à partir de la délibération 80-2024,

*M.Francis Dupire a pris part au vote à partir de la délibération 81-2024,

*Messieurs André Ducarne et Patrick Piana sont partis après le vote de la délibération 89-2024,

*Mme Magali Saucez est partie après le vote de la délibération 90-2024.

Objet : Validation du choix de la commission d'appel d'offres quant aux attributaires du marché relatif à l'organisation de séjours à destination des adolescents de la communauté de communes du Pays de Mormal, pour les années 2025 à 2028

Il est exposé au conseil communautaire ce qui suit :

Chers collègues,

La communauté de communes du Pays de Mormal a lancé une consultation ayant pour objet l'organisation de séjours à destination des adolescents de la communauté de communes du Pays de Mormal, pour les années 2025 à 2028.

Cette consultation a été lancée selon la procédure d'appel d'offres ouvert, en application des articles R2161-2 à R2161-5 du Code de la commande publique.

Un avis d'appel public à la concurrence a été publié le 28/07/2024 au BOAMP (24-89018) et le 30/07/2024 au JOUE (2024-OJS147-00457035-fr).

La date de remise des offres était fixée au 4 septembre 2024 à 12h00.

Le marché a été alloté dans les conditions suivantes :

- Lot 1 : Séjour d'hiver pour les 12/14 ans
- Lot 2 : Séjour en juillet à la montagne pour les 14/16 ans
- Lot 3 : Séjour en août à la mer pour les 14/16 ans

Les marchés prendront effet à compter de leur date de notification pour une période initiale de 12 mois. Ils peuvent être reconduit au maximum 3 fois 12 mois. La durée totale ne peut ainsi excéder 48 mois à compter de la date de notification.

Chaque marché prendra la forme d'un accord-cadre mono-attributaire à bons de commande, selon les dispositions des articles R. 2162-2 alinéa 2, R. 2162-13 et R. 2162-14 du Code de la commande publique, et est passés sans minimum mais avec des quantités maximales :

- Lot 1 : 140 enfants maximum par an
- Lot 2 : 60 enfants maximum par an
- Lot 3 : 60 enfants maximum par an

La commission d'appel d'offres s'est réunie le 24 septembre 2024 afin d'attribuer ce marché.

Il est proposé au conseil communautaire :

- D'entériner le choix effectué par la commission d'appel d'offres le 24 septembre 2024, et ainsi de retenir :
 - Pour le lot 1 : REV ALIZES (73, rue de Turenne - 59000 LILLE), pour un montant prévisionnel estimé à 107 800 € TTC par an, soit 431 200 € TTC pour sa durée totale de 4 ans.
 - Pour le lot 2 : REV ALIZES (73, rue de Turenne - 59000 LILLE), pour un montant prévisionnel estimé à 54 000 € TTC par an, soit 216 000 € TTC pour sa durée totale de 4 ans.
 - Pour le lot 3 : REV ALIZES (73, rue de Turenne - 59000 LILLE), pour un montant prévisionnel estimé à 57 000 € TTC par an, soit 228 000 € TTC pour sa durée totale de 4 ans.
- D'autoriser le Président de la Communauté de Communes du Pays de Mormal à signer le marché avec l'attributaire, ainsi que tout document y afférent

AYANT entendu l'exposé de son rapporteur,

Après avoir délibéré,

Le Conseil Communautaire par,

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS
58		

Décide :

- D'entériner le choix effectué par la commission d'appel d'offres le 24 septembre 2024, et ainsi de retenir :
 - Pour le lot 1 : REV ALIZES (73, rue de Turenne - 59000 LILLE), pour un montant prévisionnel estimé à 107 800 € TTC par an, soit 431 200 € TTC pour sa durée totale de 4 ans.
 - Pour le lot 2 : REV ALIZES (73, rue de Turenne - 59000 LILLE), pour un montant prévisionnel estimé à 54 000 € TTC par an, soit 216 000 € TTC pour sa durée totale de 4 ans.
 - Pour le lot 3 : REV ALIZES (73, rue de Turenne - 59000 LILLE), pour un montant prévisionnel estimé à 57 000 € TTC par an, soit 228 000 € TTC pour sa durée totale de 4 ans.

- D'autoriser le Président de la Communauté de Communes du Pays de Mormal à signer le marché avec l'attributaire, ainsi que tout document y afférent

Fait et délibéré le 2 octobre 2024

Certifie exécutoire compte tenu :

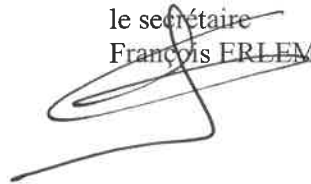
- De la transmission en Sous-Préfecture le : **08 OCT. 2024**
- De la publication le :

08 OCT. 2024

Le président
Jean-Pierre MAZINGUE



le secrétaire
François ERLEM



Envoyé en préfecture le 08/10/2024

Reçu en préfecture le 08/10/2024

Publié le



ID : 059-200043321-20241002-88_2024DEL-DE